



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des services centralisés
Section du personnel

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
azd.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

Annexe au décompte de traitement d'août 2020

Aux membres du corps enseignant dont le traitement est versé via PERSISKA

Berne, août 2020

Changements dans la gestion du personnel et des traitements relative au corps enseignant au 1^{er} août 2020

Madame, Monsieur,

En décembre 2019, le Conseil-exécutif du canton de Berne a défini les mesures salariales pour 2020. C'est avec plaisir que nous vous informons à ce sujet.

1. Progression salariale au 1^{er} août 2020

1,5 pour cent de la masse salariale reste à disposition pour la progression individuelle des traitements au 1^{er} août 2020. Comme les années précédentes, une part de ce pourcentage peut être utilisée pour combler partiellement les retards salariaux des enseignants et enseignantes.

Comme par le passé, la progression des traitements du corps enseignant au 1^{er} août 2020 se fera selon les modalités suivantes :

- Dans le cadre de la progression individuelle des traitements, les échelons de traitement supplémentaires suivants sont octroyés aux membres du corps enseignant : quatre échelons s'ils ont entre un et sept ans d'expérience professionnelle, trois échelons pour huit à dix-sept ans d'expérience puis, au-delà, deux échelons jusqu'à ce que le traitement maximal soit atteint. Ont droit à une progression tous les enseignants et enseignantes qui disposent d'une année supplémentaire de pratique au moment de la rentrée scolaire.
- Dans le but de combler les retards salariaux, des échelons de traitement supplémentaires sont octroyés aux membres du corps enseignant dont la progression salariale s'écarte le plus fortement de la courbe prévue au vu de leur expérience professionnelle. La suppression de ces retards se fait de manière échelonnée dans la limite des moyens disponibles. Chaque année, nous déterminons ainsi quelles personnes sont concernées. Jusqu'à six échelons peuvent être accordés pour la progression individuelle des traitements et la suppression de ces retards.

Les enseignants et enseignantes dont l'engagement est actif dans le système de gestion des traitements se voient octroyer les échelons de traitement suivants en fonction de leur nombre d'années d'expérience professionnelle au 1^{er} août 2020 :

Années d'expérience professionnelle	1 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 26	≥ 27*
Progression individuelle des traitements selon l'arrêté du Conseil-exécutif	4	3	3	3	2	2	2
Echelons de traitement supplémentaires pour la suppression des retards	0	0	1	2	2	1	0
Progression des traitements au 1^{er} août 2020	4	3	4	5	4	3	2

* jusqu'à ce que le traitement maximal soit atteint

2. Relèvement de la classe de traitement pour les enseignants et enseignantes d'école infantine et du degré primaire

Le passage de la classe de traitement 6 à la classe de traitement 7 pour les enseignants et enseignantes d'école infantine et du degré primaire a été mis en œuvre au 1^{er} août 2020 par la Section du personnel. Les personnes concernées recevront dans les jours qui viennent une nouvelle décision de classement par courrier séparé.

En raison du relèvement de la classe de traitement, le tarif des leçons ponctuelles pour les remplacements d'une durée inférieure ou égale à quatre semaines a également été adapté.

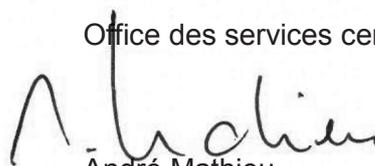
3. Renouvellement du service des remplacements (SteZe)

L'application en ligne SteZe, dédiée à la mise au concours de postes de remplacement d'une durée inférieure ou égale à quatre semaines, fait peau neuve. Elle a été remise à jour ces derniers mois et enrichie de nouvelles fonctions. Elle sera bien entendu aussi disponible en français. Le lancement de la nouvelle application SteZe est prévu au cours des vacances d'automne, pendant la semaine 39. Le fonctionnement de SteZe sera garanti sans interruption durant cette phase de mise en œuvre. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site : www.be.ch/pcpte-sesu.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à prendre contact avec la personne dont le nom figure sur votre décompte de traitement.

Vous souhaitant une bonne rentrée scolaire et beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre activité professionnelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office des services centralisés



André Mathieu
Chef de l'office